

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-1122

présenté par

M. Meurin, M. Ballard, M. Bentz, Mme Colombier, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Gery, M. Giletti, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dragon, M. Dufosset, M. Evrard, Mme Galzy, M. Christian Girard, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Bernhardt, Mme Griseti, M. Buisson, M. Bovet, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Humbert, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, M. Le Bourgeois, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. David Magnier, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, Mme Parmentier, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Rimbert, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Sanvert, M. Taché de la Pagerie, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Chavent

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	3 800 000
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	3 800 000
<b>SOLDE</b>	-3 800 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 3 800 000 euros de l'action 01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions, du programme 181 – Prévention des risques Cet amendement vise à diviser de moitié les subventions aux associations dans le domaine Santé -Environnement et économie circulaire et les subventions aux associations dans le domaine des risques technologiques, budgétées à 7 697 180 euros en AE et en CP. L'écologie est l'affaire de tous. Elle mérite toute notre attention et notre investissement. Toutefois, alors que la dette et le déficit explosent, il convient de diminuer ces subventions et de laisser aux Français le choix de les soutenir par des dons.